



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION

N° 2023-10-DEL- 352

OBJET :

**DON MUNICIPAL
POUR
L'ASSOCIATION
« IMAGINE FOR
MARGO »**

RAPPORTEUR :

M. Le Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS : 21

VOTANTS : 33

Le 4 octobre 2023 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 25 septembre 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Melody SENAT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Pascal GILLES donne pouvoir à Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Monsieur Fabien TANTI donne pouvoir à Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Gilles GAILLARD donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Madame Paméla BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVE donne pouvoir à Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Jonas MAURY donne pouvoir à Madame Mélody SENAT, Madame Fabienne TANTI donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S) : 0



OBJET : DON MUNICIPAL POUR L'ASSOCIATION « IMAGINE FOR MARGO »

L'association « Imagine for Margo » : Mobilisons-nous contre le cancer des enfants organise des courses solidaires enfants sans cancer qui sont l'occasion de mobiliser autour de la cause du cancer des enfants et de collecter des dons pour la recherche.

La Commune souhaite participer à cette course afin de sensibiliser le plus grand nombre aux cancers pédiatriques.

La Commune propose d'apporter un don municipal à l'association « Imagine for Margo » pour un montant de 200 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son adjoint à l'attribution d'un don Municipal à l'association « Imagine For Margo » d'un montant de 200€.

Le Rapporteur,

Monsieur le Maire



OBJET : DON MUNICIPAL A L'ASSOCIATION « IMAGINE FOR MARGO »

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L. 5215-20 et L.5215-28,

VU la délibération n°20230125DEL002 du Conseil municipal en date du 25 janvier 2023,

VU la délibération n°202304-DEL-199 du Conseil municipal en date du 5 avril 2023,

VU l'avis de la commission des finances et des ressources humaines dans sa séance rendu le 18 septembre 2023,

CONSIDÉRANT le partenariat de la Ville de Triel-sur-Seine avec ses associations, notamment sportives,

CONSIDÉRANT le côté évènementiel de la participation à la recherche du cancer des enfants,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré **à l'unanimité**,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'AUTORISER le don municipal de 200 euros à l'association « Imagine For Margo ».

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous les documents permettant de concrétiser ce don prélevé sur le budget communal,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOÛN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>